

ra, donna le même ordre qu'anparavant et traversa
la rue de la Fabrique, St. Jean, même rue, la
rue Fairbairn, St. Jean, jusqu'à la rue Ste. Ge-
nevieve qu'elle descendit jusqu'à la rue de la
hampe, au bus de laquelle elle tourna dans la rue
St. Valier qu'elle gagna jusqu'à la rue St.
Marguelite, de là, elle descendit dans la rue
Cord, jusqu'à la rue St. Joseph, et de cette rue
jusqu'à la rue St. Dominique d'où elle remonta
dans la rue St. Valier qu'elle suivit jusqu'au
Palais, au pied duquel elle traversa la rue St. Nic-
olas elle prit dans la rue St. Paul, puis la rue St.
Pierre jusqu'à la Rue des Sœurs, monten la
Côte Lamontagne et tira par les rues Bundo et
des Trésors, se disperser dans la rue St. Louis
devant la demeure de notre honorable Président.

du cortège marchera la

Puis deux porte-lances,

La Bannière principale,
Portée successivement par trois porte-bannière
dont un député par chacune des trois sections.

rides, marcheront de cha

la bannière, puis viendront :
 Deux autres porta-lanciers,
 A la suite desquels marcheront :
 Les officiers de la Société Générale et les mem-
 bres adjoints du Comité de Régie, au nombre
 de 21.

Après viendront

Deux Poite-Lances,

La Bannière de la Première Section,
Et les deux Aides,
Puis les Présidents et autres Officiers section-
naires ; enfin les Membres de la Section.
Le numéro de chaque Section sera indiqué par
une Flamme, portant le numéro
et quelque devise qu'elle se choisira.
La marche de chaque Section sera formée par
deux drapeaux de la Milice Canadienne.
Les autres sections marcheront dans le même
ordre.

Au milieu de la 3^{ème} sera placée la Bannière Blanche avec l'inscription « Nos Institutions, Notre Langue et Nos Lois », accompagnée par deux « drapillons » de la Milice Canadienne et sera portée par six jeunes gens pris du « contingent » national canadien d'école du pays, et deputed par chaque section.

Votre comité après avoir arrêté un ordre uniforme de décorations et d'insignes pour les officiers et les membres a décidé que ces marques seraient aux motifs particuliers des individus qui les devront porter.

Outre ces dispositions essentielles le comité a cru devoir recommander que ceux des membres qui seraient disposés à chômer par un banquet cette fête nationale le fissent tous ensemble le lundi qui suivra. Afin de pouvoir réunir un plus grand nombre de convives, le prix d'admission au banquet a été fixé à un tonneau modique qu'on ne devra pas dépasser et qui sera payable aussitôt que les arrangements définitifs pourront être déterminés sur les propositions que votre comité recevra à ce sujet. Comme il est nécessaire de connaître d'avance quel sera le nombre probable des convives, ceux qui s'engageront pas à se réunir pour cet objet devront en prévenir les secrétaires de section à la première assemblée; pour leur information le comité croit pouvoir dire que le prix de 5 shillings suffira pour toutes les dépenses de la réception et du banquet.

peut fournir les autres éléments que le comité aura à quelques nouvelles instructions à lui donner. Il se fera un devoir de les lui rendre à temps. A l'assemblée trimestrielle prochaine, le comité aura à rendre compte de sa gestion durant l'année qui se sera écoulée; d'ici là les membres de la société qui se réuniront dans leur section pourront demander une nouvelle assemblée générale, à quel objet de discussion importante venait à s'élever et sur lequel on demandait la décision de la société toute entière. En terminant ce rapport, le comité saisit cette occasion de signaler à la société l'organisation successive de diverses associations ayant un but et une invocation semblables, dans d'autres parties du pays. Les paroisses zélées et toujours na-

triolique de St. Nicolas, de St. Thomas et de St. Gervais, ont pris l'initiative; d'autres, les imitent bientôt. Il n'y a tout lieu d'en parler car bon exemple sera suivi et que les tems n'ont pas éloigné où la Société 'Saint Jean-Baptiste' constituera un bien, etroit et immense à la fois, qui utilisera des gérance's stables et par des moyens humains, tous les citoyens d'une localité pour un objet local, tous les citoyens du pays pour ceux d'intérêt général. Pour arriver à ce beau résultat vers lequel nous nous efforçons, il faut rendre à tout fait la loi sortit, mesdames, que la famille qui a été le plus pléinément dévouée à l'éducation des jeunes gens, a été la plus dévouée à rendre à la communauté un bien utile. Tout en regardant comme un bonheur de participer à la suite que tous nos procédés nient pour motif et pour devise l'intérêt général et l'avancement de la société; il faut que dans nos conseils l'ordre reste toujours à la fin de l'unanimité.

N. AUBIN.

Secrétaire-Archiviste.

« INCENDIE. » Hier, au soir vers les 10 heures le feu a éclaté dans une maison en arrière de la rue St. -Urbain, faubourg St. Jean, appartenant nous dit-on à Mr. Cairns. En peu d'instant l'élément devora une autre maison attenante et un hangar; tous ces bâtimens étoient de bois les pompiers durent demolir deux petits maisons donnant sur la rue St. Eustache pour arrêter le progrès des flammes. La foule de spectateurs étoit considérable et l'on a pu remarquer avec plaisir que la police s'efforçoit à éloigner les curieux une politesse inaccoutumée. Quand nous disons le mot *politessie* il faut naturellement comprendre que ce terme doit être entendu comparativement et considérer que quelques bonnes mesures prescrites en quelques de leurs patentes de vertu ont été prises pour empêcher la foule d'un véritable progrès révolutionnaire même chez la foule publique qui; voilà bien peu d'années, n'étoit assés que du prince, du pègre, du bâton et qui débrassait la ville de toute perturbation en se débarrassant des perturbateurs. Rendons à César ce qui appartient à César par le droit du plus fort. La police ne fait que ce que son devoir et c'est dire assez hennement de bien. Ce n'est pourtant pas la faute, il faut le confesser, de notre vil, ni Mr. Symes dont le visage sur-animé de zèle trahit hier insignifiant la rougeur des flammes. Au fait personne ne saurait le blâmer du mouvement qu'il se donne puisque les affaires aillent tranquillement; nous devons qui ce point de nous trouver, sous l'immense calotte des nuages qui s'élève au-dessus de nous, tout le monde, lui à dire le bonnif oblige du tout le monde, lui à dire la curiosité réunie un grand nombre de spectateurs. N'annonçons tout au plus l'insuffisance du progrès et des idées libérales; depuis que l'Angleterre a déposé le glaive du bourreau, Mr. Symes a entré son tombeau.

Tribune Publique

*Au peu d'esprit que le bon homme avait.
L'esprit d'autrui par complément serroit.*

Pour le Fantastique.

M. le Rédacteur.
 Sur tout pareil àujourd'hui dans les Journaux
 chacun ce qu'il voit ou entend ; tous veulent
 être Correspondants, tous veulent dire l' mot
 d'ordre de l'Eglise, les autres ont les places pu-
 bliques, quelques uns à la campagne, et moi
 j'ai dans la Rue St. Gen. au Faubourg
 St. Jean que je veux vous confondre.
 Vous allez vous imaginer peut-être qu'il s'a-
 git encore d'aller voir des Belles exposées gratis
 aux regards des malins, ou ce qui est plus enco-
 re, des figures de Cire pour lesquelles on a l'es-
 tierie d'escomoter l'argent du Public. Non je
 veux vous parler d'une Musique tout-à-fait étran-
 ge que chacun peut entendre tous les jours et se
 remplit entre 8 et 9 heures dans la rue St.
 Gen. Au reste vous pouvez comment j'ai fait cette

Je passais la semaine du nidre dans cette rue, lorsque j'entendis ces mots plusieurs fois répétés : " Ecoute, écoute, écoute " Je m'arrêtai dans

la ferme persuasion que l'on me prît de prendre part à ce qui allait arriver. Tous le monde aurait fait autant. Je m'aperçus alors que l'on chantait un cantique qui commençait par ces mots : *Ecoule, Gc.* Vraiment au premier chœur, je crus que l'on parlait, tant le chant était naïf ! Il était déjà bien tard ; les fenêtres étaient encore ouvertes ; ce qui me permit de voir, distinctement une jeune fille qui baissait admirablement bien les paupières et qui me jeta un regard qui ressemblait à celui des Violon (Guzze), de la douceur des sons qu'il tintait. Jusque là j'avais vu de la jeunesse laide de jouer du tambour avec ses pieds battant la mesure sur son fagot... Celles-ci me ex moi-même, voilà un beau perfectionnement ! une grande innovation ! Enfin c'était si naïf... si beau que j'aurais pu y passer la nuit.

On chante des chansons et des caniques avec un accord si parfait que je crus long temps n'entendre qu'une seule et même voix. En effet on n'entendait réellement que celle d'un jeune. Me qui couvrait toutes les autres !... On joua des marches, des dyos, puis on en vint aux danses. Pour le coup je me crus transporté à un bal de campagne ! Je ne pouvais m'imaginer quels-pourraient être les amateurs d'une musique aussi-riche. J'ai appris depuis que les mêmes personnes se font entendre tous les soirs et ont l'humanité d'ouvrir toutes les fenêtres pour attirer le monde. D'autres moins malins n'ont dit que ça leur faisait de la musique pour amuser le papa. Je ne sais pas si c'est vrai. S'il en est ainsi, ils ont beaucoup de pitié, sans doute, mais ils en auraient encore plus s'ils se contentaient de distraire le papa sans enlever les voix.

UN PASANT ESTHOUZIASME

Announce-

Aide-toi le ciel t'aidera.

SOCIÉTÉ

ST. JEAN-BAPTISTE.

COMME il ne doit pas y avoir de nouvelles assemblées ordinaires des Sections avant la célébration de la FÊTE PATRONALE, et que la Société desse faciliter l'adhésion de tous ses membres des personnes qui désirent entrer s'y joindre, les PERCEPTEURS de la Société sont autorisés à recevoir et à admettre provisoirement les personnes (y ayant droit sans consultation, c'est-à-dire tous les citoyens au-dessus de 16 ans, d'origine italienne ou maternelle) pourvu qu'ils paient une entrée de 35 sous le trimestre courant, montant aussi à 30 sous.

Les Percepteurs sont : D. U. R. I.

PREMIERE SECTION

SECONDE SECTION

Jos. Robitaille. A. Durand. J.-S. Savard.

C. Chamberland, J. B. Lapointe, E. Pectabois

BANQUET NATIONAL DE LA S. JEAN-BAPTISTE.
Ces deux derniers de la société St. Jean-Baptiste se proposent de célébrer leur fête nationale par un banquet, qui aura lieu au théâtre royal le Lundi 26 courant, entre plusieurs que des listes d'inscription ont déposés chez les officiers suivants : et ils ont priés d'aller s'inscrire d'ici au 15. La salle ne pouvant contenir commodément que 350 convives, la liste sera fermée au 15. On ne peut que rendre sa complaisance à l'association considérablement dans l'arrangement que doit faire le comité en s'inscrivant de suite. Les boissons seront exclues. Le prix du dîner sera de 5s.

On souscrit chez Th. E. Roy Marchand, rue St. Jean H. V.; chez P. Gingras Jr. Marchand, H. V.; chez M. le Dr. Robitaille; faubourg St. Jean, chez L. Prevost, Notaire; chez J. P. Rhéaume, Fr. No. 223, Rue St. Louis, à Trois-Rivières.

Québec 7 Juin 1823. N. AUBIN.
Avis.

• ur le CHARLEVONX fera le

Le point de départ sera le QUAI SAINT-ANDRÉ. Le "Charlevoix" touchera à Bastien, aux Trois-Rivières, au port Saint-Erme et à Berthier.

Le sous-signé sollicite respectueusement le patronage public.

CONDITIONS LIBÉRÉES

Pour frêt et passage s'adresser à bord ou au bureau
 sur le quai.

JOHN RYAN.
 Québec, 3 Juin. 1843.